

Berne, 25.03.2020

Ordonnance de nécessité pour l'octroi de crédits

(État : 25.03.2020)

Lors de sa séance extraordinaire du 25 mars 2020, le Conseil fédéral a traité la question de l'aide aux PME en matière de liquidités. Les PME pourront accéder rapidement à des crédits afin d'atténuer les problèmes de liquidités liés au coronavirus. Les crédits pourront être sollicités par les PME auprès de leur banque principale et seront garantis par la Confédération. L'ordonnance correspondante entrera en vigueur le 26 mars 2020, date à partir de laquelle les demandes de crédit pourront être effectuées.

Communiqué du Conseil fédéral:

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78572.html>